

Programme d'investissement sur le réseau d'assainissement pour l'année 1989

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 20 février 1989, le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'année 1989. Des sommes ont été allouées pour chaque chapitre budgétaire.

Concernant les travaux d'investissement sur le réseau d'assainissement, il convient maintenant de définir un programme de travaux correspondant aux possibilités financières.

Le financement disponible sur le chapitre 893/2364.89513 s'élève à 3 450 000 F.

L'étude de modélisation étant entièrement financée par l'Agence de Bassin, la somme de 200 000 F prélevée sur de l'autofinancement peut être réaffectée aux travaux sur réseau par un transfert de crédits du chapitre 893/2364/87800 - Construction du réseau d'assainissement - Modélisation du réseau au chapitre 893/2364/89513 - Construction du réseau d'assainissement - Domaine de l'assainissement.

La Commission n° 16 a retenu le programme suivant :

* **Chemin de la Chaille** 500 000 F

Extension du réseau sur 340 ml en diamètre 400 et diamètre 300 pour desservir 8 propriétés (déjà passé au Conseil Municipal).

* **DSQ Montrapon - Fontaine Ecu**

- **Secteur Coubertin :**

. rue Stendhal : délestage du réseau - raccordement d'une propriété 50 000 F

. Boulevard Churchill : déviation du réseau au droit du futur passage inférieur - délestage du réseau 300 000 F

* **Avenue Clemenceau** 500 000 F

Pose d'une canalisation diamètre 1 000 pour la réalisation d'un maillage entre le collecteur Léo Lagrange et le collecteur Ampère ; en coordination avec la construction d'un centre de tri postal.

* **Rue Baron** 60 000 F

Renouvellement du réseau après travaux GDF.

* **rue Voirin** 80 000 F

Extension du réseau sur 100 ml en diamètre 300, pour desserte de l'immeuble «SPEEDY».

* **Chemin des Cras Rougeot** 550 000 F

Extension du réseau sur 350 ml en diamètre 500, diamètre 400 et diamètre 300 pour desserte de 4 propriétés ; travaux coordonnés avec réseau d'eau.

* **Chemin des Saulniers** 200 000 F

Extension du réseau sur 200 ml en diamètre 400 sur terrains privés pour la desserte de 4 propriétés et d'une zone à urbaniser (servitude imposée dans le cadre d'un permis de construire).

* **Chemin du Sanatorium des Tilleroyes** 300 000 F

Extension du réseau sur 220 ml en diamètre 300 pour desserte d'un futur lotissement de 10 parcelles - permis de construire en cours.

* **Chemin du Point du Jour** 400 000 F

Établissement du réseau dans cette rue - réalisation d'une première tranche pour desserte de 4 propriétés 170 ml en diamètre 500 (demande des riverains).

* **Rue Lapret** 350 000 F

Extension du réseau sur 210 ml en diamètre 300 pour desserte de 8 propriétés dont une petite usine (demande renouvelée des riverains).

* **Faubourg Rivotte** 140 000 F

Branchement du Transcomtois.

Total HT -----
3 430 000 F

Le reliquat de 20 000 F sera affecté en cours d'année.

Sur proposition de la Commission n° 16, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux défini ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres, signer les marchés ou factures à intervenir,
- autoriser également M. le Député-Maire à signer le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts pour la totalité du programme 1989,
- solliciter l'aide du Département qui viendra en déduction de la part de la Ville par réaffectation de la recette au chapitre ayant supporté la dépense,
- solliciter l'aide de l'Agence de Bassin conformément au contrat d'agglomération passé entre cet organisme et la Ville de Besançon et réaffecter la recette obtenue à la couverture des travaux concernés,
- procéder au transfert des 200 000 F, comme il est indiqué précédemment.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.